

Commission d'attribution logement du mercredi 9 mai 2012

F2 – 41 m² - 621 € - 51, rue des Archives – non accessible aux personnes à mobilité réduite

RANG	COMPOSITION DU FOYER	REVENUS	ANCIENNETE	CRITERE DE SELECTION
1	2 adultes	2 656 €	2008	Congés – expulsion
2	2 adultes	1 775 €	1987	Ancienneté de la demande
3	2 adultes	2 193 €	2008	Agent de la Ville de Paris

F3 – 78 m² - 654 € - 7-9, rue Sainte-Apolline – non accessible aux personnes à mobilité réduite

RANG	COMPOSITION DU FOYER	REVENUS	ANCIENNETE	CRITERE DE SELECTION
1	2 adultes et 2 enfants	1 521 €	1993	Déjà classé par une précédente commission
2	2 adultes et 2 enfants	1 780 €	2010	Logement trop petit
3	2 adultes et 2 enfants	1 806 €	2011	Congés - expulsion

F4 – 91 m² - 769 € - 7-9, rue Sainte-Apolline – non accessible aux personnes à mobilité réduite

RANG	COMPOSITION DU FOYER	REVENUS	ANCIENNETE	CRITERE DE SELECTION
1	2 adultes et 3 enfants	2 723 €	2009	Logement trop petit
2	2 adultes et 3 enfants	3 423 €	2010	Congés - expulsion
3	2 adultes et 3 enfants	2 951 €	1997	Ancienneté de la demande

Commission d'attribution logement du mercredi 9 mai 2012

Réseau Logement Séniors

F1 – 34 m² - 358 € - 95, rue du Temple - accessible aux personnes à mobilité réduite – Réseau Logement Séniors

RANG	AGE	COMPOSITION DU FOYER	REVENUS	ANCIENNETE	CRITERE DE SELECTION
1	86	1 adulte	1 334 €	2000	Logement non accessible
2	64	1 adulte	1 622 €	2006	Logement insalubre
3	64	1 adulte	1 680 €	2011	Hébergé(e)

F2 – 41 m² - 621 euros – 51, rue des Archives – non accessible aux personnes à mobilité réduite

Vu la configuration du logement, nous avons fait le choix de l'attribuer à un foyer composé de deux adultes sans enfant avec des revenus compris entre 1500 euros et 3000 euros par mois pour respecter un taux d'effort convenable.

Nombre de demandeurs de logement dans le 3 ^{ème} arrondissement au 29 février 2012

1238

Dont foyers composés de 2 personnes

275

Dont foyers sans enfant

142

Avec des ressources comprises entre 1500 euros et 3000 euros par mois:
--

64

dont motivation de la demande :

Insalubre	Trop petit	Trop cher	Congés/Expulsion	Structures Sociales	Hébergés	+ de 10 ans	Déjà classé	Agent Ville	Logement social non adapté
10	27	17	12	4	10	4	9	5	4

Un panel de 10 candidats a été présenté à la Commission de Désignation des Demandeurs de Logement de la Mairie du 3^{ème} arrondissement. Ce panel était composé de un demandeur maximum pour chacune des catégories du tableau ci-dessous sauf pour le critère de priorité étoilé (aucun autre critère de priorité n'étant représenté, nous avons fait le choix de présenter deux fois le critère de priorité le plus représenté). Le choix du candidat par priorité se fait toujours en fonction de son ancienneté.

F3 – 78 m² - 654 euros – 7-9, rue Ste Apolline – non accessible aux personnes à mobilité réduite

Vu la configuration du logement, nous avons fait le choix de l'attribuer à un foyer composé de quatre personnes, dont deux enfants, avec des revenus compris entre 1500 et 3500 euros par mois pour respecter un taux d'effort convenable.

Nombre de demandeurs de logement dans le 3^{ème} arrondissement au 24 avril 2012

1171

Dont foyers composés de 4 personnes :

104

Avec 2 enfants :

78

Avec des ressources comprises entre 1500 et 3500 euros net par mois :

52

dont motivation de la demande :

Logement trop petit*	Ancienneté de plus de 10 ans	Loyer trop cher	Insalubrité	Congés expulsion	Locataire Logement social non	Hébergés chez parents ou	Raison Médicale	Déjà classés
----------------------	------------------------------	-----------------	-------------	------------------	-------------------------------	--------------------------	-----------------	--------------

					adapté	amis		
39	3	8	6	3	8	16	9	2

Un panel de 10 candidats a été présenté à la Commission de Désignation des Demandeurs de Logement de la Mairie du 3^{ème} arrondissement. Ce panel était composé de un demandeur maximum pour chacune des catégories du tableau ci-dessous. Le choix du candidat par priorité se fait toujours en fonction de son ancienneté. * Deux candidats sont issus de ce panel car les autres priorités n'étaient pas représentées dans la sélection de base (pas de candidats).

F4 – 91 m² - 769 euros – 7-9, rue Ste Apolline – non accessible aux personnes à mobilité réduite

Vu la configuration du logement, nous avons fait le choix de l'attribuer à un foyer composé de cinq personnes, avec des revenus compris entre 2000 et 4000 euros par mois pour respecter un taux d'effort convenable.

Nombre de demandeurs de logement dans le 3^{ème} arrondissement au 20 avril 2012:

1173

Dont foyers composés de 5 personnes :

58

Avec des ressources comprises entre 2000 et 4000 euros net par mois

33

dont motivation de la demande :

Logement trop petit	Ancienneté de plus de 10 ans	Loyer trop cher	Insalubrité	Congés expulsion	Locataire Logement social non adapté	Hébergés chez parents ou amis	Raison Médicale	Hébergés en Structures Sociales	Rang 2 ou Rang 3
25	3	9	2	4	8	4	6	1	4

Un panel de 10 candidats a été présenté à la Commission de Désignation des Demandeurs de Logement de la Mairie du 3^{ème} arrondissement. Ce panel était composé de un demandeur maximum pour chacune des catégories du tableau ci-dessous. Le choix du candidat par priorité se fait toujours en fonction de son ancienneté.

F1 – 34 m² - 358 euros – 95, rue du Temple – accessible – ascenseur – Réseau Logement Séniors

Vu la configuration du logement, nous avons fait le choix de l'attribuer à un foyer composé d'un adulte avec des revenus compris entre 1000 euros et 2000 euros par mois pour respecter un taux d'effort convenable.

Nombre de demandeurs de logement dans le 3^{ème} arrondissement au 29 février 2012:

1238

Dont candidats au Réseau Logement Séniors

44

Dont personne seule

31

Avec des ressources comprises entre 1000 euros et 2000 euros par mois:

11

dont motivation de la demande

Logement insalubre	Logement Trop cher	Congés/Expulsion	Hébergés	Logement non accessible
1	4	2	3	3

Un panel de 5 candidats a été présenté à la Commission de Désignation des Demandeurs de Logement de la Mairie du 3^{ème} arrondissement. Ce panel était composé d'un demandeur maximum pour chacune des catégories du tableau ci-dessus. Le choix du candidat par priorité se fait toujours en fonction de l'ancienneté de sa demande.